

[Traduction]

Ces banques se sont appliquées surtout à attirer les dépôts importants des grandes sociétés et d'autres institutions comme les municipalités, les hôpitaux, les collèges et les caisses de retraite disposant de sommes considérables à investir. Dans leur portefeuille de prêts et autres investissements, ces deux banques avaient une forte concentration de capitaux et donc de risques dans le secteur immobilier de l'Ouest et dans les entreprises du secteur énergétique.

Les banques sont devenues particulièrement vulnérables lorsque l'ère de prospérité du secteur des ressources a pris fin brusquement dans l'ouest du Canada. Comme chacun sait, la très grave récession qui a suivi cette ère de prospérité a énormément affaibli l'économie de cette région. En fait, l'économie de l'ouest commence à peine à se remettre des effets de cette récession.

En mars, la direction de la Banque Commerciale du Canada a sollicité le soutien du gouvernement. Elle demandait à l'époque une réduction de la valeur de son portefeuille de prêts, ce qui aurait eu pour effet d'amenuiser son capital et ses réserves à tel point qu'elle n'aurait plus été viable. Il n'était pas facile pour le gouvernement de prendre la décision de soutenir la BCC ou n'importe quelle autre institution financière quant à cela. Durant la période du 14 au 25 mars, le gouvernement a examiné bien des options, posé bien des questions et proposé des solutions de rechange. Telle était notre responsabilité.

Je me permets de faire remarquer, monsieur le Président, que notre gouvernement croit que les institutions financières régionales peuvent jouer un rôle important dans le développement de solides économies régionales. C'est pourquoi nous avons jugé bon de faire tous les efforts raisonnables pour permettre à la BCC de continuer à servir les entreprises de l'ouest du Canada.

Cette décision s'appuyait sur un certain nombre de considérations très importantes. La reprise économique en Alberta et en Colombie-Britannique marquait un retard sur celle du reste du pays. Le gouvernement craignait que la faillite d'une banque régionale retarde encore davantage la reprise économique en cours dans l'Ouest. La liquidation de la BCC en mars, alors que l'économie était moins saine, aurait perturbé considérablement les affaires de nombreuses entreprises de l'Ouest en compromettant sérieusement leur relance et même leur survie. Au niveau national et international, les marchés financiers étaient en proie à une grande incertitude. Le dollar canadien venait d'atteindre le cours le plus bas jamais enregistré. Les taux d'intérêt étaient élevés. Les faillites de certaines institutions financières aux États-Unis avaient ébranlé la confiance. La perspective de la faillite d'une banque dans un contexte aussi instable comportait des risques graves et incalculables.

Compte tenu de tous ces risques, du fait que des emplois seraient compromis dans l'ouest du Canada, que la stabilité de notre système bancaire serait perturbée et que la confiance étrangère dans notre économie serait ébranlée, le gouvernement a décidé de continuer à essayer d'aider la Banque Commerciale du Canada.

Déclarations de ministres

D'après les informations dont nous disposons et compte tenu du temps limité que nous avons pour prendre une décision, nous avons décidé avec les deux gouvernements provinciaux et les six principales banques à charte du Canada, de proposer les mesures d'aide constituant le projet de loi C-37, qui a été approuvé par le Parlement.

Ce plan d'aide visait à rétablir la viabilité de la Banque Commerciale du Canada en demandant aux participants d'absorber 255 millions de pertes sur les prêts irrécouvrables. C'est la direction de la BCC qui a déterminé quels étaient les prêts irrécouvrables, dans le peu de temps dont elle disposait, et l'inspecteur général des banques ainsi que des représentants de certaines des banques à charte participantes les ont examinés.

Après l'adoption du projet de loi C-37, en mars, et après avoir consulté le président du conseil d'administration de la BCC, j'ai fait le nécessaire pour attirer de nouveaux administrateurs afin de renforcer la direction de la banque. Je cherchais des gens de très grande envergure. Mes efforts n'ont malheureusement pas porté leurs fruits.

Conformément à l'entente, deux représentants spéciaux du bureau de l'inspecteur général des banques ont été chargés de surveiller l'arrangement. Ces deux agents de crédit expérimentés ont fait une étude approfondie des prêts compris dans le plan d'aide.

Pour suivre la situation, le gouvernement s'est notamment arrangé pour qu'une équipe d'experts examine l'ensemble du portefeuille de prêts de la BCC sous la direction de M. George Hitchman. Le rapport de M. Hitchman signalait la nécessité de réduire sensiblement les prêts couverts dans les mesures de soutien offertes en mars ainsi que d'autres prêts que la direction de la banque n'avait pas assujettis aux mesures de soutien. Il est également devenu manifeste que les mesures de soutien n'avaient pas réussi à rétablir la confiance du marché envers la banque. En raison de cette méfiance, les avances que la Banque du Canada avait consenties à la BCC ont augmenté considérablement durant l'été pour atteindre la somme de 1.3 milliard de dollars vers la fin d'août.

● (1510)

On s'est rendu compte durant ce processus que d'autres réductions appréciables s'imposeraient. De l'avis de l'inspecteur général des banques, l'ampleur de ces réductions était telle que la BCC ne pouvait plus être jugée rentable. Voilà pourquoi la Banque du Canada ne pouvait plus apporter son concours financier.

En l'absence de toute autre option, y compris les possibilités éventuelles d'un fusionnement qui ont été explorées, il incombait au ministre des Finances (M. Wilson) de nommer un syndic chargé de maintenir la situation financière de la banque durant la liquidation. Nous n'avons pas pris cette décision à la légère le 1^{er} septembre dernier. Nous l'avons fait à contre-cœur après des délibérations très sérieuses. Nous savions que les clients de la banque s'en ressentiraient, mais nous ne devons pas oublier, par ailleurs, que la banque n'était plus une institution financière rentable.